

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 9 (1864)
Heft: 7

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sorte qu'il y occupe toujours la même position, malgré le déplacement des anneaux.

Il est évident cependant, qu'il y a des formes plus favorables que d'autres pour donner à un solide de révolution une grande stabilité; celle choisie par M. Foucault était surtout très avantageuse, et peut-être pourrait-on employer l'appareil de ce savant pour déterminer la meilleure forme à donner aux projectiles, en vue de la stabilité de leur axe. Il est probable qu'on arriverait ainsi à prouver la supériorité des grands calibres sur les petits, et que l'on serait conduit à diminuer la longueur des projectiles; du reste cette dernière prévision paraît s'être vérifiée dans la pratique du tir, en effet on a remarqué que « les balles aplaties présentent plus de stabilité que les balles » longues, et qu'elles frappent le but, même quand il est très éloigné, » par l'hémisphère qui était primitivement et qui est resté en avant. » (*Didion, cours de ballistique.*)

(A suivre.)

GUERRE DU DANEMARK.

Les opérations des Austro-Prussiens avancent peu et se réduisent pour le moment aux deux sièges de Düppel et de Fredericia.

En attendant que ces places cèdent aux puissantes forces que les alliés peuvent concentrer sur elles, les journaux allemands racontent tout au long les opérations antérieures. Les rapports officiels autrichiens et prussiens sont publiés; mais on n'en voit point encore apparaître de danois. Il est regrettable que le public impartial soit ainsi obligé de ne juger les événements que sur les récits d'une seule des parties.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Cinq circulaires viennent d'être envoyées aux autorités cantonales par le département. Une, en date du 15 mars, concerne les écoles sanitaires.

Une autre, en date du 16 mars, concerne les inspections de la cavalerie de réserve, pour laquelle le département propose à l'essai un nouveau mode, de concert avec les cantons, avec bonification d'un jour de solde fédérale.

La 3^e circulaire annonce l'envoi de la « récapitulation des attributions de chaque grade, » appendice au *Règlement sur le service intérieur* : prix 10 centimes.

La 4^{me} fait savoir que les nominations sont enfin sorties, celles des colonels étant ajournées par suite de la candidature contestée de M. Stämpfli. Le département les annonce, en date du 23 mars, comme suit :

A. Promotions.

I. ETAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Lieutenants-colonels : Les majors fédéraux Grand, Paul-Ferdinand, de et à Lausanne ; Van Berchem, J.-M.-William, de et à Crans ; Vonmatt, Joseph, de et à Lucerne ; Stoker, Abraham, de Buron, à Lucerne ; Feiss, Joachim, d'Alt-St-Johann, à Berne.

Majors : Les capitaines fédéraux Lambelet, L.-Constant, des Verrières, à Neuchâtel ; Bonnard, Emile, de Cossonay, à Lausanne.

Capitaines : Les lieutenants fédéraux Pictet de Rochemont, Auguste-René, de et à Genève ; Rusca, Félix, de et à Locarno ; Rapin, Victor, de Corcelles, à Marnand ; Roth, Arnold, de Teufen, à Paris ; Tobler, Fr.-Arnold, de Luzenberg, à Thal ; Hartmann, Adolphe, de et à Fribourg ; Monod, Edouard-Henri-César, de Morges, à Echichens ; de Montmollin, Jean, de et à Neuchâtel ; Aviolat, Jules-Frédéric, de et à Aigle ; de Loriol, Auguste, de et à Lausanne ; Burkhard, Adolphe, de Bâle.

II. ETAT-MAJOR DU GÉNIE.

Lieutenant-colonel : Le major de Hegner, Ed., de Winterthour, à Erlen.

Majors : Les capitaines Kundig, André, de Bâle, à Genève ; Im Hof, Emile, de et à Arau.

Capitaines : Les lieutenants Burnier, Charles-Victor, de Lutry, à Bulle ; Pellis, Edouard, des Clées, à Lausanne ; Raccaud, Emile, de et à Lausanne ; Chessex, Clément, de Montreux, à Collonges ; Deloës, Charles, de et à Aigle ; de Meuron, Paul, de et à Neuchâtel ; Cuénod, Emile, de Vevey, à Lausanne.

Lieutenants : Les premiers sous-lieutenants Chessex, Henri, de et à Montreux ; de May, Edouard, de Berne, à Lausanne ; Kussmaul, Frédéric, de et à Bâle ; Heusler, Guillaume, de et à Bâle ; Mohr, Rodolphe, de et à Lucerne.

1^{ers} sous-lieutenants : Les 2^{mes} sous-lieutenants Vicarino, César, de Romont, à Neyruz ; Altorfer, Henri, de et à Bâle ; Pictet de Fernex, Adolphe, de et à Genève ; Buttica, Charles, de Puidoux, à Treytorrens ; Pictet de la Rive, Edouard, de et à Genève ; de Saussure, Victor, de Lausanne, à Sion ; de Muralt, Louis, de et à Berne ; Bachofen, Arnold, de et à Bâle.

III. ETAT MAJOR D'ARTILLERIE.

Lieutenants-colonels : Les majors de Rham, David, de et à Giez ; Girard, Frédéric, de St-Martin, à St-Imier.

Capitaines : Les lieutenants Massip, Philippe, de et à Genève ; de Juvalta, Wolfgang, de Zug, à Ortenstein ; Marchand, Pierre, de et à Fribourg ; Bleuler, Germain, de Riesbach, à Aarau ; Huber, Pierre-Emile, de Zurich, à Riesbach ; d'Escher, Théodore, de Zurich, à Thoune ; Paquier, François, de Denges, à Lausanne.

IV. ETAT-MAJOR JUDICIAIRE.

Point.

V. ETAT-MAJOR DU COMMISSARIAT.

Colonel : Le lieutenant-colonel Liebi, Théophile, de Thoune, à Berne.

Major : Le capitaine Roth, Jacques, de et à Hirslanden.

Capitaines : Les lieutenants Good, Guillaume, de et à Mels ; Bœschenstein, Alb., de et à Stein ; Borel, Fréd.-Guillaume, de et à Neuchâtel ; Bader, Jean-Jaq., d'Affoltern, à Zurich ; Glutz-Blotzheim, Charles, de Soleure, à Berne ; Weber, Charles, d'Olten, à Lucerne ; Gloor, Jacques, de et à Schœftland ; Ulli, Jacques, de Reisiswyl, à Berne ; Brunner, G.-S., de Laupersdorf, à Morges ; Zuppinger, Robert, de et à Mænnedorf ; Zeerleder, Eugène, de et à Berne ; Bérard, Charles de et à Vevey ; Lafon, J. Conrad, de et à Schaffhouse ; Lerch, J.-Jacques, de Wiedlisbach, à Wangen ; Schnebeli, H.-C., d'Affoltern, à Zurich ; Keller, Louis, d'Orbe, à Genève.

Lieutenants : Les 1^{ers} sous-lieutenants Martin, L.-Alex., de Ste-Croix, aux Verrières ; Nef, Jacques, de et à Hérisau ; Vanotti, de Bedigliora, à Lugano ; Chenevard, Paul, de et à Genève ; Meusel, L.-E.-Marc, de et à Genève ; de Stoutz, Jules, de et à Genève ; Ernst, Louis, de Holziken, à Lausanne ; Alder, Edouard, de Kussnach, au Locle ; Munzinger, Théodore, de et à Olten ; Arthaud, Pierre, de et à Genève ; Motta, Christophe, d'Airolo, à Glaro ; Schaufelberger, Jean, de et à Gossau (Zurich) ; Ronca, Aloïs, de et à Lucerne ; Masson, Emile, d'Ecublens, à Lausanne ; Jenzer, Rodolphe, de Thounstetten, à Berne ; Buss, J.-Isaac, de et à Genève ; Pattani, Noël, de et à Giornico ; Corragioni, Emanuel, de et à Lucerne ; Stœchli, Rob., de et à Soleure ; Gacon, Charles-Frédéric, de et à Neuchâtel ; Bebié, Edelbert, de Thalwyl, à Turgi ; Salquin, Sam.-Aug., de Neuchâtel, au Locle ; Bourgeois, Louis, de Lutry, à Lausanne.

VI. ETAT-MAJOR SANITAIRE.

Personnel médical.

Lieutenant-colonel : Le major Brière, Adrien, de St-Prex, à Yverdon.

Major : Le capitaine Lardy, Jules, de Neuchâtel, au Locle.

Capitaines : Les lieutenants Kistler, Fréd., de et à Reichenbourg ; Rheiner, J.-J.-Germain, de et à St-Gall.

Lieutenants : Les sous-lieutenants Anker, Adolphe, d'Ins, à St-Blaise ; Castellaz, Félix, de et à Fribourg ; Gallati, Gaspard, de et à Glaris ; Steiger, Alfred, de et à Lucerne ; Kessler, Germain, de et à St-Gall ; Demme, Germain, de et à Berne.

Personnel vétérinaire.

Capitaines : Les lieutenants Meyer, J.-Joseph, de Bunzen, à Bremgartner ; Bieler, Samuel, de Préverenges, à Rolle ; Paganini, Joseph, de et à Bellinzone.

Lieutenants : Les sous-lieutenants Grossenbacher, Jean, de Hasle, à Thoun ; Herzog, Jean, de et à Langenthal ; Kœng, Henri, de et à Ezweilen ; Barraud, Louis-Em., de et à Lausanne ; Dotta, Pacifico, de et à Airolo.

B. Nouvelles admissions.

I. ETAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Lieutenants-colonels : Flukiger, Daniel, d'Auswyl, à Arwangen, chef de bataillon depuis 1858 ; Rilliet, Aloïs, de et à Genève, chef de bataillon depuis 1861.

Major : De Charrière, Godefroi, de et à Lausanne, capitaine de dragons depuis 1859.

Capitaines : Berguer, Fidèle, de et à Fribourg, capitaine aide-major depuis 1860 ; Gabioud, Etienne, de et à Sion, lieutenant depuis 1860.

II. ETAT-MAJOR DU GÉNIE.

2^{mes} sous-lieutenants : Les aspirants de 2^{me} classe Bachofen, Guillaume, de et à Bâle ; Perret, Louis, de et à Morges ; Tauxe, Emile, de et à Aigle.

III. ETAT-MAJOR D'ARTILLERIE.

Majors : Ruef, Arnold, de et à Berthoud, capitaine de 1855 ; Meyer, de et à Hérisau, capitaine de 1855 ; Gautschi, J.-Jacob, de et à Reinach, capitaine de 1859.

Capitaines : Kuhn, Charles, de Porrentruy, à Bienne, capitaine de 1861 ; Teuscher, Charles, de et à Thoun, lieutenant de 1861 ; Oswald, Alfred, de et à Lenzbourg, lieutenant de 1861.

Ces officiers prennent rang avant les 7 lieutenants d'état-major promus.

1^{ers} sous-lieutenants : Stahel, Jacques, de Turbenthal, à Zurich, 1^{er} sous-lieutenant de 1862 ; Fankhauser, Frédéric, de Trub, à Zollikofen, 1^{er} sous-lieutenant de 1863 ; Saucin, Christophe, de et à Bâle, 1^{er} sous-lieutenant de 1863 ; Heussler, Maurice, de et à Bâle, 2^{me} sous-lieutenant de 1862.

IV. ETAT-MAJOR JUDICIAIRE.

Nominations renvoyées à plus tard.

V. ETAT-MAJOR DU COMMISSARIAT.

Les admissions sont renvoyées jusqu'après la fin de l'école d'aspirants à Thône.

VI. ETAT-MAJOR SANITAIRE.

Personnel médical.

Lieutenants : Tobler, Albert, de et à Hérissau, médecin de batterie depuis 1852 ; Keller, Alex., d'Unterhallau, médecin d'escadron depuis 1863 ; Fischer, Charles, de Reinach, à Aarau, médecin de batterie depuis 1864.

1^{er} sous-lieutenant : Suter, Eugène, de et à Zofingen, médecin-adjoint de 1863.

Personnel vétérinaire.

1^{ers} sous-lieutenants : Schmid, Adolphe, de Frik, vétérinaire dans le contingent argovien ; Gnœpf, à Bâle, vétérinaire dans le contingent bâlois.

Le Conseil fédéral fait en outre remarquer que pour ce qui concerne les nouvelles admissions à l'état-major général, il a décidé d'appeler à titre d'essai à l'Ecole militaire centrale les officiers subalternes qui ont été proposés et de décider sur leur admission dans l'état-major à l'issue de cette école. (1)

Le département donnera des instructions particulières aux cantons concernant l'appel des dits officiers à l'Ecole centrale.

Le département militaire fédéral a encore transmis aux cantons, en date du 25 mars, la circulaire suivante :

Comme l'ordonnance concernant l'équipement de cheval fait partie intégrale du nouveau règlement d'habillement qui est en élaboration mais qui n'a pas encore été définitivement arrêté, le département a l'avantage de porter à votre connaissance, pour répondre à des demandes qui lui ont été adressées de différents côtés, la prescription provisoire suivante concernant l'équipement de cheval des officiers montés.

EQUIPEMENT DE CHEVAL DE TOUS LES OFFICIERS MONTÉS.

§. . . *Une selle anglaise.*

Deux fontes de pistolets en cuir jaune cousues sur un chapelet en cuir ; les bouts en métal jaune ; couvercle en cuir verni noir, au-dessous de ce dernier deux petites poches pour munitions et capsules.

Les médecins et vétérinaires ont des sacs au lieu de fontes de pistolets.

La sangle de selle de couleur naturelle avec pièce à boucles doubles solides à chaque extrémité.

Etrivières et 3 courroies de porte-manteau comme la troupe ; 3 courroies de manteau simples. Toutes ces courroies de cuir jaune. Etriers de la forme de ceux de la troupe, mais en acier.

(1) Nous croyons cette innovation peu heureuse. Des officiers qui ont déjà dû faire plusieurs écoles dans leur arme et sur lesquels on peut avoir des rapports détaillés par MM. les inspecteurs, doivent pouvoir être examinés, au point de vue de leurs aptitudes à entrer dans l'état-major fédéral, sans qu'il soit besoin de leur faire passer toute une école centrale. Deux heures d'interrogation et un mémoire par écrit pourraient amplement suffire. La mesure à l'essai a ceci de fâcheux qu'elle rend la position du candidat qui échouerait intenable dans son corps, et qu'elle gênera ainsi les entrées dans l'état-major. — *Réd.*

§. . . *Une housse* avec couleurs distinctives de l'uniforme, bandes et passepoils comme ceux de l'uniforme. Les bandes sont larges de 1" 5"; pour les colonels fédéraux une bande en or de 1" 5"; la garniture en cuir au côté gauche en arrière à partir du milieu de la housse de cuir verni noir est longue en bas de 1'; hauteur les bouts arrondis en haut 4"; la doublure de la housse est en feutre; longueur de la housse, en bas 2' 8"; longueur de la housse, en haut 2' 3"; largeur, derrière 2' 2"; largeur, au milieu 1' 6" 5"; largeur, devant 1' 7"; les coins de devant arrondis, ceux de derrière en pointe.

§. . . *La bride*, comme pour l'équipement de la troupe, le mors en acier; les boucles plaquées et ovales.

Lorsque dans la présente description on est renvoyé à l'équipement de cheval de la troupe, les dites parties doivent être conformes aux modèles qui ont été transmis aux cantons.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Le chef du département militaire fédéral,

C. FORNEROD.

Tessin. (*Corresp. part.*) — L'heureuse idée de faire des concentrations de troupes à l'occasion des cours de répétition cantonaux et fédéraux vient d'être appliquée dans le Tessin avec un plein succès. Les troupes voyant quelque chose de plus positif que l'éternel alignement et l'assommante école de peloton, s'efforcent à gagner vite le degré d'aptitude nécessaire pour arriver aux manœuvres et supportent beaucoup mieux les fatigues qui en sont la conséquence. Le colonel Fogliardi avait annoncé que les manœuvres ne se feraient que lorsque les travaux ordinaires des cours de répétition seraient terminés. Aussi, il fallait voir comme officiers et troupe travaillaient pour en finir avec le cours de répétition. Nous avons :

1° 3 bataillons et 200 recrues de chasseurs (2 bataillons à Lugano, le reste à Bellinzone);

2° 3 compagnies de carabiniers, cantonnées à Bellinzone;

3° 1 compagnie de sapeurs du génie, cantonnée à Bellinzone;

4° 2 1/2 compagnies de guides, cantonnées à Lugano.

En tout environ 2500 hommes. Tout marcha régulièrement pendant les cours de répétition; puis, le 16, le colonel Fogliardi ordonna la concentration dans le Mont-Cenere. Concentration, manœuvres et retour aux quartiers, le tout s'exécuta dans la même journée malgré les 18 kilomètres qui séparent Lugano de Montécénéri. Le tout se passa très bien, les troupes marchèrent toujours avec le service de sûreté; au Montécénéri il y eut 2 1/2 heures de repos, bivouac, distribution de l'ordinaire et de vin d'extra; puis manœuvres pendant 3 heures et retour aux quartiers, où on arriva à 7 heures du soir dans l'ordre le plus parfait.

Le Montécénéri est un affaissement de la chaîne de montagnes qui sépare le Tessin en deux parties. La route cantonale passe par cette selle, et il faut deux heures pour arriver au point culminant.

C'est une position importante, qui domine les trois débouchés vers l'Italie.

Les trois bataillons étaient divisés en 6 demi-bataillons. Les troupes quittèrent leurs cantonnements à 4 heures du matin. Les cuisiniers, partis à l'avance, s'étaient établis au bivouac. Celui-ci était sur trois lignes.

En première ligne 3 bataillons en ligne ;

En seconde ligne 2 bataillons en colonne ;

En troisième ligne 1 bataillon en colonne, une compagnie de carabiniers (Uri), les guides, le génie.

Toute la position était couverte par un système d'avant-postes très étendu, vers Bellinzone, Lugano et Magadino.

L'attaque se fit vers Lugano ; les avant-postes se replièrent, les carabiniers tirèrent à la cible à la distance de 800 pas ; puis la première ligne se porta en avant, donna ses feux, attaqua à la baïonnette, etc. La cavalerie fit une charge.

Pendant que la première ligne repoussait l'ennemi vers Birovico, une autre colonne débouchait par la vallée latérale d'Indèmini, sur la droite du camp.

Les carabiniers ouvrent le feu sur des cibles placées sur la hauteur à 900 pas ; le génie plie en toute hâte les tentes et les ustensiles du bivouac, met les chariots à couvert et se porte vers la première ligne.

La seconde ligne fait un grand changement de front et se porte en avant en alternant l'attaque et les déploiements. — La première ligne est rappelée et se fait soutien de la seconde. La troisième renforce la seconde, se porte à l'aile droite. La cavalerie fait plusieurs charges en fourrageurs.

Changement de front en échelons ; passage de lignes. La droite est poussée en avant, tandis que la gauche est refusée... Une nuée de chasseurs poursuit l'ennemi sur les hauteurs. Le génie fait sauter une fougace.

Rappel, observations du colonel Fogliardi sur la manœuvre ; à 4 heures départ pour les places d'armes ; arrivée à Lugano, les plus éloignés, à 7 heures.

Le lendemain licenciement. Pas un seul traînard, pas un malade. Voilà une journée bien employée, qu'en dites-vous ? Faire 36 kilomètres, manœuvrer trois heures et conserver toujours son entrain, une discipline exemplaire. — Le nombreux public, parmi lequel se trouvaient des connaisseurs suisses et étrangers, déclarèrent que tout avait été exécuté parfaitement, voire même les manœuvres les plus difficiles. Le terrain est très accidenté.

Voici un fait qui vous donnera la mesure de la discipline et de la bonne disposition de notre troupe.

Deux compagnies aux extrêmes avant-postes n'ont pas eu le temps de faire la distribution à toute la troupe en route, et deux sections entières sont restées sans rations. Les manœuvres commencent, tout marche son train et les deux sections sont toujours en mouvement. Point de réclamations, point de plaintes. — Quant tout est fini, à 4 heures, on va demander au colonel la permission d'accorder une demi-heure à ces deux sections pour manger quelque chose, car ces 60 hommes étaient encore à jeun. Vous pouvez bien penser que non-seulement la permission fut accordée, mais encore leur conduite fut hautement louée et proposée à tous les autres comme exemple à suivre. Tout l'état-major en a été enchanté et pour nos troupes, manœuvrer, sans manger et sans boire, c'est bien la plus belle preuve de discipline.

**

Nous prévenons MM. les abonnés de la *Revue militaire*, que nous allons tirer sur eux, par la poste, les remboursements pour l'année courante.